

M^e Florence CHARVOLIN, Membre de la **SELARL ADK AVOCATS**, Avocat au Barreau de LYON demeurant 20 Boulevard Eugène Deruelle – 69432 LYON CEDEX 03, **T. 04.72.56.73.33**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES- EN UN LOT DE VENTE

Au plus offrant et dernier enchérisseur – A l'audience du JEX Ventes Immobilières du Tribunal Judiciaire de LYON, 67 Rue Servient, 69003 LYON - Salle 5

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 18 JUIN 2026 A 13 H 30

VISITE SUR PLACE LE : 8 JUIN 2026 DE 14H30 À 15H30

Aux requêtes, poursuites et diligences de la **La SCP BTSG²**, mandataires judiciaires inscrits sur la liste nationale, domiciliée 15 Rue de l'Hôtel de Ville - CS 70005 - 92522 NEUILLY/SEINE, prise en la personne de **M^e Marc SENECHAL**, Et la **SELARL MJ SYNERGIE**, Mandataires judiciaires, 136 Cours Lafayette – CS 33434- 69441 LYON CEDEX 03 prise en la personne de **M^e Bruno WALCZAK** ou **M^e Michael ELANCERY** agissant en qualité de Co-Liquidateurs de La société dénommée « **SCOPIMMO** » (anciennement « **SCI ATV** »), Nommées à cette fonction par jugement du Tribunal des Activités Economiques de LYON en date du 1^{er} /02/2023. Ayant pour avocat **M^e Florence CHARVOLIN**, Membre de la **SELARL ADK AVOCATS**, Avocat au Barreau de LYON.

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

A SAINT GEORGES DES GROSEILLERS (61100)

9001 Rue d'Aubusson - Zone d'Activités « Les Essards »

Cadastré Section AH 93 pour une contenance de 84a 97ca ; Section AH 94 pour une contenance de 1a 28ca ; Section AH 97 pour une contenance de 2a 96ca. **Soit une contenance totale de 89a 21ca**

UN BATIMENT d'une superficie de **984,16 m²**

composé d'un rez-de-chaussée et d'un 1^{er} étage

à usage de bureaux et de stockage – sanitaires – grand parking

LES LOCAUX SONT LIBRES DE TOUTE OCCUPATION

MISE à PRIX : 400.000,00 €

avec faculté de baisse d'1/4 puis d'1/3 sur la mise à prix d'origine en cas de carence d'enchères

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre de la CARPA de 40 000 €,

Les modalités seront indiquées par l'Avocat chargé de porter les enchères.

Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des Conditions de ventes.

On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat au Barreau de LYON, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Fait et rédigé à LYON, le 28 avril 2026 signé, **Maître Florence CHARVOLIN**, Avocat

RENSEIGNEMENTS : 1°) M^e Florence CHARVOLIN, Membre de la **SELARL ADK AVOCATS**, Avocat au Barreau de LYON demeurant 20 Boulevard Eugène Deruelle – 69432 LYON CEDEX 03, **www.adk-avocats.fr**. 2°) **M^e Eric ASSOULINE**

- **Cabinet ETHIC ALL - Eric ASSOULINE**, Avocat, 15 Boulevard Richard Lenoir -75011 PARIS, **T. 09.75.40.31.39 - ventes.assouline@orange.fr**. Le cahier des conditions de vente peut être consulté en original au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de LYON ou au Cabinet de l'avocat poursuivant. Renseignements sur site Internet : **www.licitor.com**